



CTL DU 29/04/2021

COMPTE-RENDU

Étaient présents:

<p>Parité administrative</p> <p>Mme Véronique GABELLE, Présidente, Directrice de la DDFIP 87 Mme Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources M Olivier CARRIZEY, Directeur Pôle Gestion Publique M Charles LERAY, Adjoint à la division PPR M Eddy Gauthier, Responsable du pôle Gestion Fiscale par intérim M Karl Perigaud, Responsable du CSBUD</p>	<p>Parité syndicale</p> <p>SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES:</p> <p>Mme Roselyne UZU Mme Chantal FEYSSAT Mme Brigitte DAMAYE M Pierrick BONJEAN Mme VILLARD</p> <p>CGT FINANCES PUBLIQUES :</p> <p>Mme Valérie LANDURÉ M Arnaud FABRY-GUILHEM</p> <p>FO DGFIP :</p> <p>Mme Lydie PEYRICHOUT Mme Nathalie ROOS</p> <p>CFDT- CFTC FINANCES PUBLIQUES:</p> <p>Mme Nathalie JACQUEMIN</p>
<p style="text-align: center;">Rédactrices</p> <p>Mme Michèle FROMENT Mme Sylvie TOULZAC</p> <p style="text-align: center;">Secrétaire de séance</p> <p>Roslyne UZU - SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 87</p>	
<p style="text-align: center;">Déclarations liminaires</p>	
<p>Liminaire de la CGT FINANCES PUBLIQUES</p> <p>Liminaire de FO DGFIP</p>	<p>Réponse de la Présidente :</p> <p>Mise en pause des réformes : le DG a répondu qu'on ne suspend pas les réformes en cours.</p> <p>La crise sanitaire : le respect des gestes barrière et le télétravail contribuent à la lutte contre le virus. On a poussé au télétravail pour diminuer les interactions entre les collègues.</p> <p>Le DG souhaiterait que 80% des agents soient équipés en télétravail d'ici la fin de l'année.</p>

	<p>La Directrice a insisté dans sa communication pour la campagne IR sur le contact à distance soit par téléphone, soit par internet. On essaie au mieux de répondre aux besoins des usagers. On pratique un accueil différent.</p> <p>Le Ministre remercie ses agents et c'est important. Il ne s'agit pas d'une forme d'hypocrisie malgré les réformes et les suppressions d'emplois.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX (POUR AVIS):

- CTL du 24/09/2020

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES FO CGT CFDT-CFTC		

- CTL du 02/10/2020

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES FO CGT CFDT-CFTC		

- CTL du 03/11/2020 (matin)

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES FO CGT CFDT-CFTC		

II - PRÉSENTATION DU BUDGET 2021 DE LA DDFIP DE LA HAUTE VIENNE ET DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020 (POUR INFORMATION)

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020

Proposition de la Direction :

Rappels:

DGF = dotation globale de fonctionnement,

AE = autorisation d'engagement,

CP = crédit de paiement

	2020		2019	
	AE	CP	AE	CP
Total des dotations	2 507 241	2 494 646	2 963 737	2 393 367

Au final, l'exécution budgétaire de l'année 2020 fait apparaître une hausse de 101 279€ des CP, soit +4,22 % par rapport à l'année précédente.

Depuis les deux dernières années, la DDFIP87 se mobilise en sollicitant des demandes complémentaires de CP en toute fin de gestion (entre le 14 décembre et le 22 décembre 2020) et qu'elle obtient sur présentation et justification de dossiers.

Abondements complémentaires de CP obtenus par SPIB2B en fin de gestion	
2020	2019
166 755 €	97 573 €

Pour l'année 2020, la DDFIP87 a poursuivi les orientations de l'accompagnement budgétaire initiées fin 2017, à savoir valoriser son parc immobilier par une démarche de développement durable et améliorer les postes de travail des agents. Par comparaison à l'exécution au 31 décembre 2019, l'exécution 2020 fait apparaître une augmentation de 101 279 euros en crédits de paiement (CP).

De manière générale, les dépenses courantes de l'ensemble des sites de la DDFIP de la Haute-Vienne demeurent stables et concernent les postes suivants :

- les loyers : 330 000 € et des charges locatives afférentes: 30 000 € tout comme des charges de copropriété : 22000 €,
- le nettoyage courant des locaux, hors COVID: 177 500 € (légère baisse mensuelle à compter du 1er avril 2020 due au plan de progrès),
- la téléphonie fixe et mobile: 42 500 €,
- le papier et dérivés: 24 500 €,
- les fluides (électricité , gaz et fioul) : 17 800 €,
- la documentation générale et les abonnements divers: 13 000 €,
- les fournitures de bureau: 13 900 €.

Dans le détail, certaines dépenses continuent de diminuer alors que d'autres augmentent fortement :

- les diminutions concernent l'affranchissement (-115 000 €), l'entretien des constructions et des biens immobiliers (-37 935 €) et les transports de fonds (-5 000 €, baisse due essentiellement au transfert de compétences au réseau

de buralistes à l'été 2020),

- les augmentations sont notables dans les solutions d'impression (+31 255 €, hausse due à plusieurs facteurs: cf. Partie III-2-f et dans le câblage électrique (+ 15 000 € à la suite du changement de prestataire en 2020, l'artisan local ayant pris sa retraite).

En revanche, la pandémie de la COVID19 a entraîné des dépenses extraordinaires d'un montant évalué à 152 548 € (application de la note de service du 14 avril 2020), dont les plus importantes se répartissent de la manière décroissante suivante :

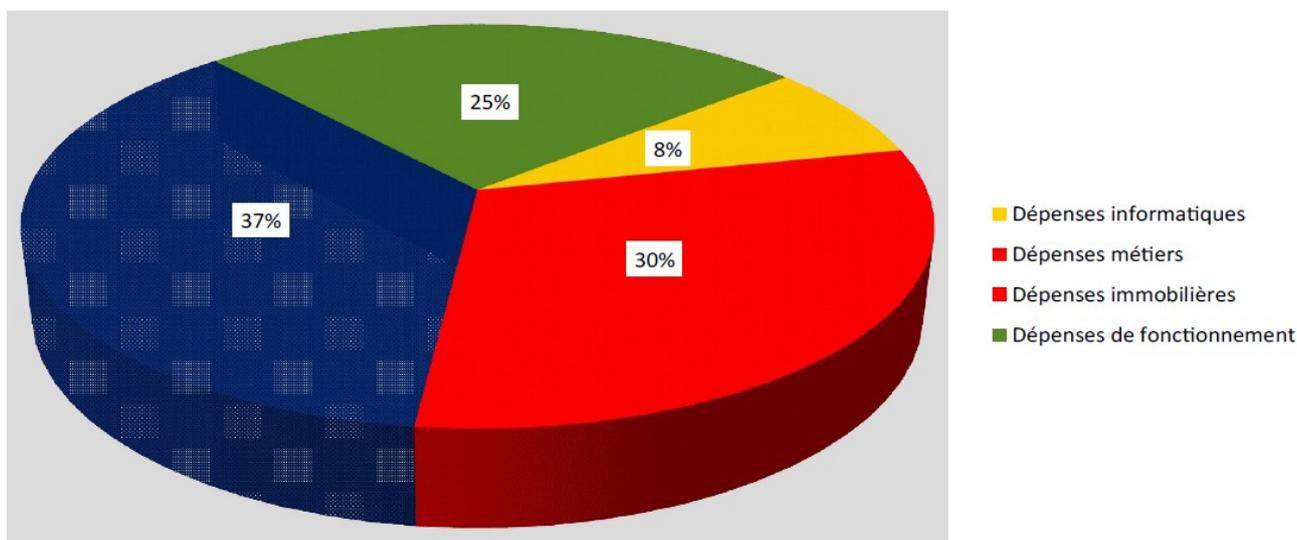
- les frais de repas PCA (40 388 €, selon reporting FDD),
- l'achat de masques (33 183 €),
- l'achat de gels hydroalcooliques et d'essuie-mains (27 746 €),
- l'achat de téléphones mobiles (26 798 €),
- l'achat de plexiglas (13 476 €)
- le nettoyage approfondi des points contacts, la nébulisation et des remplacements Berkani (11 000 €).

La valorisation du parc immobilier et l'amélioration des conditions de travail des agents se concrétisent par :

- la poursuite de la réfection des sols et peintures dans le bâtiment de Montmailler (85837€),
- la réfection de la cafétéria du site de Montmailler (25 000€),
- l'installation d'une borne électrique et l'achat d'un véhicule électrique pour les déplacements urbains des agents du service courrier (30 000€) positionnés sur le site de Cruveilhier,
- la réfection des espaces verts de Montmailler (21 336€),
- l'installation de deux climatisations (13 000 € une sur le site de Montmailler et une sur le site de Cruveilhier) en cofinancement avec le budget du CHS,
- la poursuite du changement des anciens néons par des LED, moins énergivores (l'impact sur la refacturation des fluides par la Centrale est conséquent puisqu'elle représente un gain de l'ordre de 40 000 € entre 2019 et 2020)

Engagée depuis fin 2017 dans le dispositif d'accompagnement budgétaire évoqué supra, la DDFIP87 vise l'objectif de 20€ par agent pour les fournitures de bureau, ce forfait étant supérieur à celui constaté dans les Directions de même catégorie. La dépense des fournitures de bureau au 31 décembre 2020 est de 13 959 € alors qu'elle était de 25 244 € au 31 décembre 2017, de 24 823 € au 31 décembre 2018, de 17 871 € au 31 décembre 2019. Depuis 2017, la dépense des fournitures de bureau a diminué de 44,7 %. Le stockage de ces fournitures est réalisé au BIL.

La Directrice profite de ce point de l'ordre du jour pour remercier la division BIL, qui a toujours des projets en attente dans ses « tiroirs » pour pouvoir récupérer quelques crédits en fin d'année.



La répartition des dépenses, après retraitement des dépenses refacturées par la centrale, se décompose comme suit :

- Les dépenses métiers (dont affranchissement et impression) représentent 30 % des dépenses;
- Les dépenses immobilières (dont les fluides et les loyers) représentent 37 % des dépenses;
- Les dépenses de fonctionnement courant dont la formation représentent 25 % des dépenses;
- Les dépenses informatiques représentent 8 % des dépenses.

Observations :

Les suppressions d'emplois et les fermetures de poste favorisent les économies, rationaliser oui mais pas à n'importe quel prix car 20 € par agent pour les fournitures c'est peu.

==>réponse de la Direction : on a constaté un écart il y a quelques années 45 € par agent alors que d'autres directions de même catégorie était à 20 € par agent. La Direction a réfléchi et a constaté un stock important. On ne peut acheter que ce qui figure au marché, de fait, on ne retrouve pas forcément les mêmes produits.

Problème des masques tissus distribués : bon nombre de collègues ne les utilisent pas car ils sont trop grands, et ils sont chauds.

==>réponse : ce seront les mêmes masques qui seront distribués fin mai.

La directrice reconnaît que c'est compliqué de porter le masque toute la journée mais il y a toujours possibilité de sortir un petit peu prendre l'air pour retirer le masque quelques minutes. Avec les beaux jours, ça va être plus compliqué, surtout si il fait chaud.

Agent d'accueil moins de 55 ans, non prioritaires pour la vaccination, pour quelle raison ?

==>réponse : la décision est interministérielle, la question est de savoir si le médecin de prévention pourrait vacciner, la réponse est en attente.

BUDGET 2021

Proposition de la Direction :

La dotation initiale 2021 (DGF 1er niveau) est en baisse par rapport à la dotation initiale 2020.

Les parts «locaux» et «agents» attribuées à la DDFIP 87 ont diminué mais elles sont compensées par une moindre retenue de la refacturation anticipée des fluides.

Les prévisions de dépenses 2021 par activités figurent dans le tableau joint en annexe (Annexe 1 - DPG 2021).

La DDFIP 87 :

- prévoit de poursuivre les travaux d'amélioration du bâtiment domanial de Montmailler, notamment par la réalisation en 2021 d'une ultime tranche financière de changement des moquettes et de rénovation des peintures des bureaux. Une nouvelle tranche financière de 50 000€ a été allouée.
- souhaite continuer à améliorer l'état de ses bâtiments domaniaux afin de réduire notamment les dépenses de fluides.
- réservera des crédits à l'achat de bras articulés de soutien des écrans informatiques, en co-financement de crédits CHSCT, pour assurer un meilleur confort visuel et un poste de travail moins encombré. L'équipement des agents s'étalera sur plusieurs années.
- prévoit de maîtriser le montant de la part agent sur toutes les dépenses ciblées.

Observations :

- baisse significative en 2020 sur les dépenses de fournitures de bureau (non inclus papier et cartouche encre) car moins de consommation. Il y a eu un transfert des dépenses vers les agents qui ont télétravaillé en 2020 et qui ont acheté leurs fournitures par leurs propres moyens.

==>réponse : sur les fournitures on est à 25 € par agent, qui ont été minorées en 2020 avec le confinement. Si en 2021, il faut faire plus de dépenses, on fera le nécessaire.

- dépenses centralisées avec service fait présumé ==>quel devenir pour le service du budget ?

réponse : dépenses informatiques en 2020 pris en charge par la centrale en 2020

Notion service fait présumé mis en place en 2021 : travail pour définir quel type de dépenses mais ça ne pourra pas être généralisé.

- entretien des bâtiments domaniaux : Cruveilhier et Montmailler en ont grand besoin.

- dépenses sur la téléphonie : retard sur la mise en place de la téléphonie sous IP

==>réponse : téléphonie sous IP, ce qui est prévu : ST YRIEIX et BESSINES : c'est l'administration centrale qui prend la main ;

III – BILAN DE LA CAMPAGNE IR 2020 ET PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE IR 2021 (POUR INFORMATION)

BILAN CAMPAGNE IR 2020 PAR LA DIRECTION

La campagne déclarative 2020 s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire inédit et un confinement national mis en place le 17 mars 2020.

L'organisation de la campagne a été adaptée conformément au Plan de Continuité d'Activité et au Plan de Reprise d'Activité.

Initialement prévue le 9 avril 2020, la campagne a débuté le 20 avril et s'est achevée le jeudi 11 juin 2020 pour les déclarations en ligne, vendredi 12 juin 2020 pour le dépôt des déclarations papier et mardi 30 juin pour les déclarations en ligne comportant des revenus professionnels.

Les modalités d'accueil

En raison du confinement national qui a entraîné la fermeture des guichets, aucun accueil physique n'a été réalisé pendant une partie de la campagne, conformément aux préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques.

Un dispositif exceptionnel d'accompagnement à distance des usagers a été mis en place : accueil par téléphone avec ou sans rendez-vous et par messagerie sécurisée e-contact.

Pour des raisons d'organisation matérielle et de respect des consignes sanitaires, certains agents ont été équipés de matériel leur permettant de télétravailler tant sur le canal de la messagerie sécurisée que pour la prise de rendez-vous téléphonique.

De plus, les centres d'appels joignables au numéro unique 0809 401 401 ont assuré une couverture géographique « France Entière ». Compte tenu de la sollicitation forte de ces services, un agent EDR de la DDFiP de la Haute-Vienne a été mobilisé en soutien de cette mission.

En outre, conformément au Plan de Continuité d'Activité, des agents des services de contrôle du PCR, de la BDV et de la Dircofi Sud-Ouest ont apporté un renfort précieux aux différents SIP (accueil téléphonique, traitement des courriels et saisie des déclarations).

Dans le cadre de la convention signée le 24 janvier 2020, la DDFiP de la Haute-Vienne est devenue partenaire des premières France Service labellisées dans le département. Cependant, compte tenu de la crise sanitaire, il n'a pas été possible durant la campagne 2020 d'organiser des permanences et des web-conférences dans ces lieux de proximité.

Les services ont ré-ouvert progressivement à compter du 18 mai 2020 en réservant un accueil physique sur rendez-vous aux personnes en situation difficile ou ayant des questions complexes.

Statistiques en matière d'accueil

Accueil téléphonique :

le nombre d'appels « décrochés » du 20 avril au 12 juin 2020 est d'environ 22 600 pour le département : 85 % de ces appels concernent les 4 SIP et 15 % les trésoreries.

Le SIP de Limoges a enregistré 12 174 appels décrochés en 2020 (54 % des appels du département) (contre 3509 appels décrochés en 2019).

Accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) :

1 416 RDV ont été assurés par les SIP et trésoreries, dont 97 % ont été organisés par téléphone.

Les services ont assuré des réceptions physiques au cours des 2 dernières semaines de campagne dans le respect des règles sanitaires (45 réceptions physiques).

Accueil E-contact :

Plus de 5 600 demandes via e-contact ont été recensées sur la période de la campagne sur les SIP du département dont 79 % pour le SIP de Limoges. (2019, 3519 demandes via e-contact).

Statistiques en matière de déclarations automatiques et télédéclarations

En 2020, près de 138 000 foyers fiscaux (soit 63 % des foyers fiscaux du département) étaient éligibles à la déclaration automatique. Parmi eux, plus de 58 000 ont été taxés sans intervention de la part des usagers (soit 26,5 % des foyers fiscaux du département).

Les foyers fiscaux qui ont déclaré en ligne représentent 54 % des foyers fiscaux et sont en baisse de 8 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la mise en place de la déclaration automatique.

Les usagers ont été satisfaits du service rendu (cf les résultats des enquêtes de satisfaction menées en 2020 sur la perception des services publics) et ont pleinement utilisé les services en ligne.

Sur les 2678 déclarants correction en ligne enregistrés en 2020, 602 étaient d'origine «déclarations automatiques». Cette période est restée bien maîtrisée par des agents expérimentés, réactifs et très attachés à contribuer, comme chaque année, à sa réussite.

Observations :

- renfort des SIP pour la campagne par des auxiliaires, des services civiques et le soutien d'autres services comme le PCRP, ce qui montre les limites des réformes et des suppressions d'emplois. A cela s'ajoute, les dysfonctionnements des applications informatiques.

==>réponse : oui il y a des dysfonctionnements informatiques, portail métiers, gestpas, on fait remonter ces difficultés auprès de l'administration centrale.

- les collègues vont renseigner en Maison France Service, donc ils ne sont plus dans leur service pour assurer leur mission.

==>réponse : renseignement de 1er niveau délivré par les animateurs, les agents Finances Publiques se déplaceront s'il y a plusieurs RDV, si peu de RDV, on proposera la visio.

- sur les plateformes téléphoniques : s'il y a des appels en période de campagnes (IR ou sortie des avis), la direction prend en charge les appels nationaux (il y a plus d'appels sur le n° national qu'en local) car si on transfère la charge d'appels avec les emplois, on perd les emplois sur toute l'année.

- 3 dates différentes sur la télédéclaration==> ces dates sont nationales et elles s'imposent à nous.

- accueil physique : compliqué car à Limoges cette mission repose sur une vingtaine d'agents et à Bellac car le contrôleur est parti à la retraite en début d'année==>réponse : la Direction reconnaît que ce situations sont compliquées.

- accueil SIP LIMOGES : 35 usagers + une dizaine d'agents présents dans le hall ==> ratio un peu élevé (jauge de 6 personnes)==> réponse : on est sur un va et vient et pas sur une foule qui reste dans l'espace d'accueil.

- absence de vigile ==>réponse : mais recrutement de services civiques qui font le travail, on n'est pas dans un département avec une délinquance importante.

- réunion métiers => la direction a réuni les responsables d'unité et les adjoints, charge pour eux de former leurs équipes, y compris les télétravailleurs.

Les collègues sont déjà épuisés dès le début de la campagne.

PRÉSENTATION CAMPAGNE IR 2021

Cette nouvelle campagne se déroule à nouveau dans un contexte sanitaire particulier. Les services de la DDFiP restent ouverts aux horaires habituels d'accueil. Cependant, l'offre d'accueil au travers des canaux distants sera à privilégier, l'objectif étant de protéger au maximum les agents et éviter aux usagers de se déplacer.

L'accueil physique

La situation sanitaire nécessite d'adapter les conditions d'accueil physique des usagers dans le respect des règles sanitaires. Les services sont ouverts au public aux horaires habituels de réception physique des usagers. Les espaces de réception font l'objet des précautions sanitaires qui s'imposent : respect de la jauge du hall d'accueil, gel hydroalcoolique, nettoyage réguliers des claviers et surfaces, port du masque. L'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) est de nature à faciliter la maîtrise des flux à l'accueil, tout en améliorant la qualité de service aux usagers. La campagne sera donc l'occasion de rappeler la possibilité de prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone et de promouvoir les rendez-vous téléphoniques qui évitent les déplacements des usagers.

Les agents des trésoreries de proximité pourront diriger le contribuable et/ou prendre rendez-vous via l'application APRDV au SIP qui gère le dossier fiscal pour toute question technique ou complexe. Conformément aux engagements pris dans la Convention départementale France Services, les SIP et trésoreries mixtes proposent d'ores et déjà des services aux bénéficiaires des usagers France services (contacts téléphonique ou par mail entre l'animateur de la France Services et le référent désigné dans le SIP ou trésorerie, visio-conférence entre l'utilisateur et le SIP gestionnaire ou la trésorerie).

Par ailleurs, des permanences physiques (1/2 journée par SIP) ont été proposées aux France Services et certaines mairies pour répondre aux sollicitations et questions des usagers. Pour la bonne organisation des rendez-vous, l'animateur sera invité à transmettre au préalable au SIP, les coordonnées des usagers qui ont sollicité des rendez-vous sur la demi-journée de permanence pour permettre le contre-appel.

L'accueil téléphonique

Pour la première année, le numéro d'appel national (0809 401 401) d'assistance aux particuliers est affiché sur les déclarations de revenus en lieu et place du numéro du service local. Ce numéro est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (service gratuit + prix appel) Des agents des services locaux participeront au dispositif national d'accueil téléphonique derrière le numéro unique : les 4 SIP du département apporteront leur contribution au dispositif. Même si un numéro national est mis en place pour toute question fiscale de l'utilisateur durant cette campagne, les SIP prendront en charge les appels qui leur parviennent.

L'accueil internet

Les balf des SIP ne sont plus mentionnées sur les formulaires de déclaration. L'utilisateur est invité à utiliser sa messagerie sécurisée s'il désire contacter son service gestionnaire par courriel. Conformément aux engagements du programme « Services+ », la réponse aux courriels (via Econtacts ou via les balf) doit s'effectuer dans le délai d'une semaine.

Les renforts dans les SIP

SIP de Bellac : 1 volontaire service civique du 15/01/21 au 14/08/21 et un auxiliaire pour 4 semaines sur mai-juin 2021

SIP de Saint Junien : un auxiliaire pour 4 semaines sur mai-juin 2021

SIP de Saint Yrieix la Perche : 1 volontaire service civique du 01/02/21 au 31/08/21

SIP de Limoges : 3 volontaires service civique du 15/01/21 au 14/08/21,

1 stagiaire du 07/04 au 30/06/21 et 1 stagiaire du 03/05/21 au 25/06/21

4 auxiliaires entre le 08/04 et 08/06/21 pour les missions suivantes : accueil sur le site Cruveilhier (surveillance de la jauge, port du masque et utilisation du gel hydroalcoolique) désinfection de la banque d'accueil et les box «partie usager » à chaque fois qu'un usager quitte le box et tâches administratives.

1 contrôleur de la trésorerie de Saint-Léonard-de-Noblat en renfort à l'accueil du SIP.

Les référents

Comme chaque année, des référents dans les SIP et au PCRFP ont été désignés pour apporter leur soutien aux trésoreries de proximité ou pour toute question techniques relevant de certaines catégories de revenus.

IV – CLASSEMENT 2021 DES POSTES COMPTABLES DE LA HAUTE-VIENNE (POUR INFORMATION)

Proposition de la Direction :

Situation actuelle :

Actuellement, les postes comptables sont classés par familles (SIP, trésoreries SPL...). Sur la base d'indicateurs de charges et d'enjeux, un rang de classement est donné à chaque poste au sein de sa famille. Le positionnement de chaque poste, en fonction de son rang de classement, se fait dans une catégorie et, à l'intérieur, sur un niveau de segmentation horizontale. Ainsi, il existe 4 catégories (C1 à C4) et une catégorie C+ pour certains postes réservés aux AFiP. Par ailleurs, les catégories C2 à C4 sont subdivisées en 3 niveaux. Le niveau 1 correspond au mieux classé et le niveau 3 pour le moins bien classé. La catégorie C1 est subdivisée en 5 indices (1027, HEA-1, HEA, HEB, HEC).

Les orientations suivantes se dégagent :

- la catégorie C4 disparaît pour tenir compte du regroupement des plus petits postes comptables : il n'y aura donc plus que 3 catégories de postes comptables : C1, C2 et C3.
- les catégories C3 et C2 continueront à être subdivisées en 3 niveaux (Niveau 1 pour le mieux classé à 3 pour le moins bien classé).
- la catégorie C+ est maintenue pour certains postes réservés aux AFiP.
- la détermination globale du nombre d'indices comptables s'inscrit dans le cadre du rééquilibrage au profit de la sphère administrative qui constitue un axe de l'exercice de GPEEC des A+.
- pour corriger le déséquilibre actuel de la répartition des indices entre famille de postes comptables, ceux-ci seront désormais répartis entre les différentes familles de postes comptables de façon plus équilibrée.
- Afin de tenir compte de l'augmentation de la taille de postes comptables, la ventilation par niveau au sein de

chaque catégorie est repyramidée. Ainsi, au sein de la catégorie C1 on comptera en proportion davantage d'indices sommitaux qu'actuellement. De même, la répartition des autres postes entre les catégories C2 et C3 s'opère à hauteur respectivement de 2/3 et 1/3 avec, de surcroît, dans chacune de ces 2 catégories une répartition entre les 3 niveaux à hauteur de 50 % pour le niveau le plus élevé (1), de 30 % pour le niveau intermédiaire (2) et de 20 % pour le niveau 3.

- afin d'adapter le classement aux spécificités locales, des marges de manœuvre sont désormais allouées aux directeurs territoriaux pour faire évoluer le classement initial de leurs postes comptables, tel que proposé par la Direction Générale.

Les délégués du directeur général seront les garants de l'équilibre du dispositif.

La direction générale valide in fine le classement définitif.

Le niveau de classement des postes comptables de la DGFIP a été publié dans le référentiel des structures comptables publié sur Nausicaa le 22 février 2021. Il est actualisé et projeté au 31 décembre 2021.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Bureau SPIB 1B

CLASSEMENT DES POSTES COMPTABLES

DDG	SUD OUEST		
Département	HAUTE-VIENNE		
			2021
		Nombre de postes comptables	19
		Nombre de postes indicés	5
Réseau comptable au 31/12/2021			
Codique	Famille	Libellé du service	Classement 2021 (*)
FISCALITE DES PARTICULIERS			
087026	SIP	SAINT-JUNIEN	C2-3
087036	SIP	BELLAC	C3-2
087037	SIP	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	C2-3
087044	SIP	LIMOGES	C1-HEA
FISCALITE DES PROFESSIONNELS			
087040	SIE	DE HAUTE-VIENNE	C1-HEA
PUBLICITE FONCIERE-ENREGISTREMENT			
087045	SPF	LIMOGES 1	C1-HEA1
RECouvreMENT OFFENSIF			
087009	PRS	HAUTE-VIENNE	C2-3
SECTEUR PUBLIC LOCAL			
087001	Trésorerie mixte	AIXE-SUR-VIENNE	C3-2
087003	SGC	BELLAC	C3-2
087004	Trésorerie mixte	BESSINES-SUR-GARTEMPE	C3-2
087013	Trésorerie spécialisée	LIMOGES BANLIEUE ET AMENDES	C2-2
087014	Trésorerie spécialisée	LIMOGES MUNICIPALE	C1-HEA
087018	Trésorerie mixte	NANTIAT	C3-1
087024	Trésorerie mixte	ROCHECHOUART	C3-1
087028	SGC	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	C3-2
087032	SGC	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	C3-2
087038	Trésorerie spécialisée	SAINT-JUNIEN	C3-1
087090	Paierie Départementale	HAUTE-VIENNE	C2-1
SECTEUR PUBLIC LOCAL HOSPITALIER			
087015	Trésorerie hospitalière	HOPITAUX DE HAUTE-VIENNE	C1-HEA

(*) Référentiel des structures comptables publié sur Nausicaa le 22 février 2021

Observations :

C'est un déclassement plutôt qu'un classement. Moins d'agent et moins d'encadrement.

==>pour la direction, le classement du poste en lui-même ne touche que le comptable.

Restructuration du réseau ==>postes comptables en nombre – importants ==>rééquilibrer la sphère administrative.

V – OBLIGATION DE TÉLÉDÉCLARATION EN MATIÈRE DE TAXE SUR LA VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES DÉTENUS EN FRANCE (TVVI DE 3%) (POUR INFORMATION)

L'article 76 de la Loi de finances rectificative pour 2017, dispose que les déclarations prévues aux articles 990 E et 990 F du code général des impôts (CGI) doivent désormais être souscrites par voie électronique (disposition codifiée au XII de l'article 1649 quater B quater du CGI). Cette obligation entre en vigueur le 1er janvier 2021 pour l'échéance déclarative du 15 mai 2021.

À l'occasion de la mise en place de la téléprocédure, s'agissant des entités non établies en France, les règles de compétence sont modifiées et alignées sur celles fixées pour les autres impôts des professionnels.

Le XII de l'article 1649 quater B quater du code général des impôts (CGI) rend obligatoire, à compter de 2021, la souscription par voie électronique des déclarations mentionnées aux articles 990 E et 990 F du CGI (formulaire n° 2746-SD ou acte d'engagement).

La téléprocédure de TVVI est mise en service le 1er avril 2021. La date limite de dépôt de la déclaration n°2746-SD est fixée au 15 mai 2021.

Le service de téléprocédure de la TVVI sera accessible depuis l'espace professionnel de l'utilisateur. La note GF-2A 2021-03-6428 du 2 avril 2021 détaille la procédure pour les services concernés.

Pour accompagner les usagers dans leurs démarches (immatriculation au répertoire SIRENE, création de l'espace professionnel, adhésion aux services, télédéclaration), une foire aux questions (FAQ), communiquée aux services par message du 4 mars 2021, est disponible sur le site « impots.gouv.fr ».

Cette FAQ est évolutive et enrichie régulièrement pour répondre aux questions des usagers.

En complément, une campagne de mailing de masse a été effectuée le 16 mars 2021 auprès des redevables de la TVVI déjà connus des référentiels de la DGFIP.

Dépôts de déclarations papier résiduelles

Les redevables de la TVVI sont pour la plupart des entreprises étrangères. Malgré les campagnes d'immatriculation, de nombreuses entités n'ont pas entrepris leur démarche d'immatriculation en vue de télédéclarer la TVVI. Leur entrée dans la téléprocédure se fera progressivement. Des déclarations seront donc encore déposées au format papier l'année de mise en œuvre de la réforme.

Les pénalités exigibles pour dépôt papier (0,2%) ou dépôt tardif (10%) ne seront pas appliquées pour la campagne 2021, par mesure de tempérament.

La gestion des redevables qui n'auront pas respecté leurs obligations déclaratives sera traitée dans le cadre de la campagne de relance déclarative.

La DDFIP 87 a recensé 6 entreprises concernées par cette obligation et ayant fait l'objet d'une campagne d'information concernant l'obligation de télédéclarer.

Observations :

le PCRП est amené à la gérer également, qui serait intéressé pour connaître la liste des 6 entreprises recensées.

Connaître le périmètre de contrôle : PCRП BPAT, DIRCOFI

==>la relance relève du SIE de la DNIR

pour le contrôle, on va regarder si la compétence a changé.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1) Indemnité de télétravail : affaire à suivre...

2) Accès FICOBA pour le SDIF : en vue de fiabiliser les adresses de personnes physiques. Pb évoqué avec le chefs de service lors du dialogue de gestion. Cette application n'a pas vocation à être utilisée pour la fiabilisation des adresses, risque d'ouvrir une application sensible à des agents qui ne font pas de lutte contre la fraude et le recouvrement.

La direction maintient sa position de refus au motif que cette application est hyper sensible et dont l'utilisation est encadrée.

La Direction rappellera le besoin du SDIF et posera la question à la centrale en lui adressant

3) Formation ou télétravail :

Dans Sirius RH, la doctrine est de poser en autorisation d'absence le motif formation professionnelle lorsqu'on est en stage en distanciel y compris si on est en télétravail.

4) Bellac et St Yrieix : les agents seront ils reçus individuellement ?

Non pas encore car d'abord visite de site.

5) situation sanitaire : complément d'info sur les cas covid et les services concernés

le médecin de prévention fait tester trop tôt

6) Maison France Service Châlus : le stravaux sont en cours.

7) Bâtiment Four sur le parking Cruveilhier : 1 porte et 1 fenêtre sont à refaire car le bâtiment est ouvert aux quatre vents.

8) Locaux syndicaux au 3ème étage rue Cruveilhier : ils ont été un peu chamboulés par les travaux en décembre, lors des travaux d'électrification des volets roulants. A cette occasion, aucune communication n'a été faite auprès des représentants des personnels.

9) SIE : la mission des quitus serait délocalisée (courant 2022) sous toute réserve d'informations à venir sur le sujet, un des agents en charge de cette mission demande le CGR, sur lequel il reste 3 postes C à pourvoir (tous les postes B sont pourvus).

10) CGR : il reste 3 poste C à pourvoir mais qu'en est-il des SL-REM ? Pour SL-REM, tous les postes B sont pourvus (il n'y a pas de poste C).

11) demande d'attribution de la « journée Campagne IR » et de l'annulation de l'écrêtement pour les collègues qui assurent la campagne IR.

12) prime MACRON 2021 : la cadre n'est pas précisé à ce jour.

13) transfert des SIP de Bellac et de ST Yrieix en fin d'année : le dispositif COPIL(comité de pilotage) + GT (groupe de travail) est prévu. Un premier COPIL se tiendra au 1^{er} semestre.

14) Site Cruveilhier : le nouveau serveur vocal interactif vient d'être installé ce matin.

Nathalie JACQUEMIN, élue CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.